

## Un conseil municipal à distances réglementaires

RL 4 Novembre 2020



Malgré le traitement des eaux par décarbonatation qui offre une eau de meilleure qualité, son prix a légèrement baissé. Photo RL

À la veille du confinement, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Pierre Tacconi, salle Pablo-Neruda, afin de respecter les distances de sécurité et devant un public restreint et à bonne distance les uns des autres. Matthieu Guilbert aurait souhaité le huis clos.

Dix-neuf points étaient à l'ordre du jour, tous votés à l'unanimité. Comme dans les autres communes de la CCAM, les élus ont donné un avis défavorable à l'attribution de la compétence du Plan local d'urbanisme intercommunal à la CCAM, et favorable à l'adhésion au contrat d'assurance sur les risques statutaires, à la recherche d'un fournisseur d'électricité par MATEC et au projet Fusaé, lancé par le Département qui propose des solutions numériques structurées et adaptées afin d'accompagner les communes sur les équipements des écoles et la formation des enseignants. Les élus ont souri lorsque le maire a développé le bilan annuel du Syndicat intercommunal de la Région de Guénange pour l'Eau et l'Assainissement (Sirgea), en effet le prix de l'eau a baissé au 1er janvier, passant de 3,13 € le m<sup>3</sup> à 3,11 €. Mais ils ont vite déchanté à la phrase suivante, le tarif de l'assainissement augmente, lui, de 4 cts, passant de 2,16 € à 2,20 € le m<sup>3</sup>. Bilan +2 cts.

### PUBLICITÉ

Les élus ont également limité à 80 € pièce les achats de cadeaux remis aux Guénangeois pour les événements exceptionnels (noces d'or, diamant...).

Le prochain conseil prévu le 26 novembre se tiendra lui à huis clos et les cérémonies du 11 Novembre dans les mêmes conditions.